

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
2 OCTOBRE 2007

DATE D'AFFICHAGE
4 OCTOBRE 2007

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 29

PRESENTS 22

VOTANTS 29

RAPPORTEUR :

M. Bernard GIBERT

OBJET :

**MAINTIEN
DU PERMIS DE
DEMOLIR
ET DE
L'AUTORISATION
DE CLÔTURE SUR
LE TERRITOIRE
D'ESBLY**

L'an deux mille sept

Le JEUDI 11 OCTOBRE à 20 H 30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Valérie POTTIEZ-HUSSON, Maire d'Esbly.

Etaient présents :

- M. Bernard GIBERT, Mme Denise GUERIN, M. Daniel DUPLESSY, Mme Tulla HEDRICOURT, M. Jean-Marc BOULARAND, M. Daniel DAMIS, Mme Nang CAGNAT, M. Jacques COCHARD, Mme Marie-Claire FANICHET, Mme Claudine RICHARD, M. Joseph NOIRAN, M. Christian MARTIN, Mme Christine DAUDON, M. Laurent BOUVIER, Mme Sylvie BRAILLON, Mme Evelyne LEVILLAIN, Mme Francine ABOLIVIER, M. André BLANCHARD, M. Daniel LAGORCE, M. Daniel PERREAU et Mme Jacqueline PELLET.

Ont donné pouvoir :

- M. Gérard BOUJAT à M. Daniel DAMIS
- M. Franck LAFEVE à Mme Sylvie BRAILLON
- M. Bernard PAPIN à M. Christian MARTIN
- Mme Christine MAUMOUSSEAU à M. Daniel DUPLESSY
- Mme Catherine BARBANCHON à Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
- Mme Marie-Thérèse PICQUET à M. André BLANCHARD
- Mme Brigitte CAUDAL à M. Daniel LAGORCE.

Absent(e)s :

- Néant.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. André BLANCHARD et M. Daniel DUPLESSY ont été désignés comme Secrétaires de Séance.

VU le code de l'urbanisme, notamment l'article R421-12 ;

VU la réforme des autorisations d'urbanisme applicable depuis le 1^{er} octobre 2007 ;

CONSIDERANT que les démolitions et les clôtures ne sont plus soumises à autorisation ;

CONSIDERANT que la commune souhaite instaurer l'obligation d'une autorisation pour ce type de travaux.

.../ ...

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'Esbly, après en avoir délibéré, **décide, à la majorité et 3 voix contre (Mme Evelynne LEVILLAIN, M. Daniel PERREAU et Mme Sylvie BRAILLON) ;**

✚ **DE MAINTENIR** le permis de démolir sur l'ensemble de la commune ;

et

✚ **DE SOUMETTRE** les clôtures à déclaration.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in purple ink, appearing to read "Pottiez H".

Valérie POTTIEZ-HUSSON.